

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 20/02/2023

OBJET : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 10/02/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Procurations :

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Stéphane DUTHEIL

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que les dernières élections professionnelles ont eu lieu le 8 décembre 2022, Il convient de définir le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel.

29/2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 069-216900092-20230220-29_2023-DE



Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 était de 61 agents, dont 32 hommes et 29 femmes, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé à 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants, avec maintien de la parité entre représentants du personnel et représentants de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que les délégués représentants de la collectivité sont maintenus dans leur fonction durant tout leur mandat et sont au nombre de 3 titulaires et 3 suppléants.

Titulaires :

Daniel POMERET
Claire ROSIER
Jean-Luc LAFOND

Suppléants :

Karim OUARDI
Xavier FELIX
Pascale ANTHOINE

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)

2°) DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Commune égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants

3°) DESIGNE désigne les titulaires et suppléants ci-dessus représentants de la Commune

4°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire